



## Mise en œuvre de la certification FSC® Forêt régionale de Rougeau

**Surface totale : 892,93 Ha (propriétés AEV)**

**Surface Aménagée : 890,97 Ha**

**Surface retenue pour la certification : 858,64Ha**

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	125.72
4	2.56
5	0
6	36.26

Réseau de conservation	Surface (Ha)
Milieus associés (zones ouvertes ou milieux rocheux)	5.7
Zone tampons de cours d'eau	2,6 (soit 0,3%)
Îlot de sénescence	41,3 (soit 4,8%)
Surface totale d'îlot de vieux bois	41,3 (soit 4,8%)
Surface totale réseau de conservation	49.61 (soit 5.8 %)

## SOMMAIRE

Introduction.....	3
1. Périmètre .....	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles.....	3
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales .....	3
2.2. Type 4 : Rôle de protection .....	7
2.3. Type 6 : Valeurs culturelles .....	7
3. HVC retenues : mesures et suivi.....	7
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (125.72 ha) :.....	7
3.2. Type 4 : Rôle de protection (2.56 ha).....	9
3.3. Type 6 : valeurs culturelles (36.26 ha) .....	9
3.4. Synthèse des HVC :.....	10
4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats	13
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée .....	13
4.2. Arbres morts et vivants-habitats.....	13
L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de rougeau et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.....	
4.3. Réseau de conservation .....	13

## Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt de rougeau. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts pour mettre en œuvre la certification<sup>1</sup>. Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

## 1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux (Prêter attention aux milieux ouverts et aux plantations).

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier, hottées des routes ou chemins très larges, des parkings ainsi que du parc du Pavillon Royal et certaines parcelles cadastrales isolées.

Pour la forêt de Rougeau, cet ensemble exclu représente 32,33 ha. Est donc retenue pour la certification la surface de **858,64 ha**.

## 2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant. La forêt de Rougeau n'est pas concernée par l'enjeu de captage d'eau, le type d' HVC 5 ne sera donc pas détaillé ici.

### 2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

Le PRIF de Rougeau occupe une situation stratégique dans la connectivité des grands massifs forestiers longeant la Seine. Il peut ainsi être visualisé comme la zone relais privilégiée entre la forêt de Sénart et celle de Bréviande. Il a d'ailleurs été identifié comme cœur de biodiversité dans le schéma de cohérence écologique de la Région Île-de-France. L'ensemble de la forêt de Rougeau se situe dans une ZNIEFF de type 2 du même nom. Par ailleurs, toute la partie de la forêt située sur le département de l'Essonne (323 ha) est classée en espace naturel sensible au titre de la conservation du patrimoine naturel.

Au sud, la forêt est bordée par la Seine qui a façonné au cours des temps géologiques un coteau calcaire abrupt exposé plein sud. Cette exposition a favorisé le développement d'une végétation riche et très particulière, ce qui justifie le classement du coteau en ZNIEFF de type 1.

#### *HVC systématiques*

- ZNIEFF 1 « Coteau de Seine à Nandy et Morsang (Identifiant national : 110020219) »

**Concernant la forêt de Rougeau, le périmètre de cette ZNIEFF ne concerne que les parcelles 57, 60, 61 et 62.**

Éléments déterminants de ZNIEFF :

#### **Habitat**

Les parcelles 60, 61 sont caractérisées par un habitat de type Bois occidentaux de Quercus pubescens.

Les autres habitats déterminants de cette ZNIEFF ne sont pas partie de la propriété régionale.

Parmi les plantes déterminantes de cette ZNIEFF, les espèces identifiées lors de l'étude du CBNBP Flore Habitats de 2011 sont répertoriées dans le tableau ci-après :

## Flore

Nom latin	Nom français	Dernière observation	Rareté	Protection
Cardamine impatiens	Cardamine impatiens	2010		
Asplenium ceterach L.	Cétérach	2001		
Physalis alkekengi L.	Coqueret Cerise	200ç - 2014		
Coronilla minima	Coronille naine	2001		
Digitalis lutea L.	Digitale jaune	2010	RRR	
Epipactis muelleri Godfery	Epipactis de Müller	2001	RR	
Gentiana cruciata L.	Gentiane croisettes	2010	RRR	
Ophioglossum vulgatum L.	Ophioglosse commun	2010	RR	
Orchis anthropophora	Orchis homme pendu	2001 - 2010		
Orobanche purpurea Jacq.	Orobanche pourprée	1999	RR	PR
Orobanche teucris Holandre	Orobanche de la germandrée	2001	RR	
Viola alba Besser	Violette blanche	2001 - 2015		

## Faune

Il n'existe pas d'espèces faunistiques déterminantes de cette ZNIEFF.

## HVC additionnelles

**Flore** (source : Expertise CBNBP flore et habitat 2011)

Tableau des espèces identifiées avec un statut de la liste rouge régionale « Vulnérable » et « En danger » .

Nom latin	Nom français	Dernière observation	Rareté	Protection
Anagallis minima (L.)	Centenille minime	2010	RR	VU
Exaculum pusillum (Lam.) Caruel	Cicandie naine	2011	RRR	EN
Teucrium scordium L.	Germandrée des marais	2011	RR	VU
Lithospermum purpurocaeruleum L.	Grémil bleu-pourpre	2011	RRR	VU
Hydrocharis morsus-ranae L.	Hydrocharis des grenouilles	2010	RRR	EN
Hypericum montanum L.	Millepertuis des montagnes	2010	RR	EN
Mentha pulegium L.	Menthe pouliot	2010	RR	EN
Monotropa hypopitys L.	Monotrope sucepin	2011	RR	VU
Orchis simia Lam.	Orchis singe	2011	RR	VU
Polygala serpyllifolia Hose	Polygale à feuille de serpolet	2011	RR	VU
Pulicaria vulgaris Gaertn.	Pulicaire commune	2005	RRR	VU
Radiola linoides Roth	Radiole faux lin	2011	RR	VU
Ranunculus circinatus Sibth.	Renoncule divariquée	2000	RR	VU
Scorzonera humilis L.	Scorsonère des prés	2011	RR	VU

L'essentiel de la flore patrimoniale est liée à des milieux ouverts, bénéficiant d'un certain ensoleillement (bord de chemin) ou humide. Ces milieux ont des gradients d'humidité, de trophie et d'acidité assez variés au sein de la forêt de Rougeau. Parmi les espèces patrimoniales, un certain nombre peut être associé aux habitats patrimoniaux recensés (soit en espèces indicatrices, soit en espèces remarquables présentes dans ces habitats), ou à des habitats aux caractéristiques proches. Ce sont notamment :

- Pour les ourlets acidiphiles atlantiques (ou landes et prairies humides sur substrat acide, souvent en bord de chemin) : Serratule des teinturiers, Scorsonère des prés, Polygale à feuille de serpolet, Lobélie brûlante.

- Pour les pelouses et ourlets calcicoles : Gentiane croisettes, Digitale jaune, Millepertuis des montagnes, Trèfle intermédiaire, Germandrée botryde, Orobanche de la germandrée, Epipactis de Müller, Ophrys mouche, Orchis homme-pendu, Orobanche pourpre...
- Pour la chênaie pubescente : Silène penché, Millepertuis des montagnes et Violette blanche
- Pour les gazons inondables : la Radiole faux-lin, la Cicendie naine, la Centenille

D'autres espèces de flore patrimoniale sont présentes de manière plus anecdotique dans des habitats qui ne sont pas considérés comme patrimoniaux (en sous-bois, dans des herbiers aquatiques, etc.)

## Habitats :

### - **Les mares :**

L'état du réseau de mares a été étudié par le conservatoire botanique national du bassin parisien en 2011 puis par l'ONF en 2013. Les mares, lorsqu'elles sont en bon état de conservation, sont des milieux naturels de haute valeur patrimoniale au regard de la biodiversité qui leur est partiellement ou totalement inféodée (amphibiens, flore, arthropodes,...). Cependant, la fragilité de ces zones humides est forte. Il est intéressant dans le cas d'un réseau de mares important comme en forêt de Rougeau d'avoir des mares à différents stades d'évolution, et donc d'intervenir régulièrement en restauration sur certaines (par des opérations de réouverture et de curage partiel de la matière organique accumulée notamment). Une étude de ces mares sera faite prochainement.

La carte des mares échantillonnées se trouve en annexe 5 (parcelles 29, 32 et 59).

### - **Autres habitats forestiers patrimoniaux :**

Ce qui est considéré comme habitat patrimonial est à 90% le **Quercion robori pyrenaicae (chênaie méditerranéo-atlantique sur sol acide)**.

- Fraxino excelsioris – Quercion roboris : **chênaie pédonculée sur sols neutres à calcaires, à très bonnes réserves en eau** (forme une « langue » dans les stations un peu plus fraîches du ravin du gouffre : en parcelles 64,68, 69, 36, 54, 78, 61 ; et en parcelle 62 en bord de Seine) // Gestion préconisée : gestion en futaie irrégulière avec mélange d'essences, maintien de bois mort (1 à 5 arbres / ha) ou création d'îlots de vieillissement, précaution pour éviter le tassement des sols, éviter tout drainage ;
- Carpino-betuli – Fagion sylvaticae : hêtraies-chênaies mésophiles acidiphiles à calcicoles (au Nord en parcelle 5) // Gestion préconisée : gestion en futaie irrégulière avec mélange d'essences, maintien de bois mort (1 à 5 arbres / ha) ou création d'îlots de vieillissement, précaution pour éviter le tassement des sols.

Les **principaux habitats ouverts patrimoniaux sont surtout liés à des clairières ou bords de chemin :**

- Conopodio majoris – Teucrium scorodoniae : **ourlets acidiphiles atlantiques** (parcelle 29) : le long de la partie Nord de l'allée Bourette, et autour d'une mare en parcelle 29 // gestion préconisée : fauche tardive avec export ; maintenir la structuration horizontale et verticale de la lisière, éviter tout enrichissement du sol.
- Juncion acutiflori : **prairies humides maigres sur sol acide** (le long de la D446 et plus ponctuellement le long des allées) // Gestion préconisée : pâturage extensif ou fauche exportatrice, pas d'amendement.
- Holco mollis – Pteridium aquilinum qui sont les lisières à fougère aigle, en parcelles 80 et 81.
- Mesobromion erecti : **pelouses calcicoles xéroclines** (prairies sur le coteau à proximité du pavillon de thé - hors sylviculture – et plus ponctuellement dans le coteau) // Gestion préconisée : fauche tardive avec export.
- Radiolon linoidis : **gazons annuels des sols temporairement inondables** (ponctuellement en bords d'allées) // Gestion préconisée : maintien des conditions écologiques (niveau d'eau, trophie, pH...) et des pentes douces (reprofilages à envisager périodiquement si nécessaire)

## Faune :

Avifaune :

Le nombre total d'espèces recensées sur le PRIF est de 77, dont 47 peuvent être considérées comme nicheuses potentielles.

Les espèces considérées comme prioritaires pour l'AEV (évaluation du SPN) sont au nombre de 8 et sont, pour la plupart, inféodées à des milieux à dominante forestière

- le Bouvreuil pivoine, *Pyrrhula pyrrhula* et la Mésange boréale, *Poecile montanus*, préférant tous deux les milieux boisés à sous-bois dense ;
- Le Gobemouche noir, *Ficedula hypoleuca*, préférant les bois de feuillus clairs
- Le Gobemouche gris, *Muscicapa striata*, lié aux clairières des forêts de feuillus
- Le Pouillot siffleur, *Phylloscopus sibilatrix*, préférant les forêts de vieux chênes ou grand hêtres, aux sous-bois dégagés
- Le Pic épeichette, plus ubiquiste puisque se trouvant dans les bois et bosquets de feuillus, les vergers et jardins...
- La Bondrée apivore, *Pernis apivorus*, dans les vieilles futaies à clairières, sous-bois clairsemé, et se nourrissant également dans les milieux ouverts (friches, cultures) à proximité
- Le Moineau friquet, *Passer montanus*, assez ubiquiste puisque se trouvant dans les vergers, les friches...

Ce n'est pas tant dans la liste des espèces que l'on retrouve les arguments faisant de Rougeau un site important pour l'avifaune francilienne, mais plutôt dans ses caractéristiques : sa surface, sa diversité en terme d'habitats et sa localisation géographique entre Fontainebleau et Sénart.

#### Entomofaune :

Bien que les enjeux liés à ce groupe soient pris en compte dans la gestion de la forêt, aucune espèce patrimoniale au sens de la méthode retenue pour la définition des HVC n'est présente sur le massif de Rougeau.

#### Herpétofaune :

Pour la partie amphibiens, les prospections menées dans le cadre de l'étude écologique dirigée par l'ONF, puis à l'occasion d'un stage, indique la présence de 5 espèces : 3 urodèles et 2 anoures :

Triton palmé, *Lissotriton helveticus* (LC<sup>2</sup>)

Triton ponctué, *Lissotriton vulgaris* (LC)

Triton crêté, *Triturus cristatus* (LC)

Crapaud commun, *Bufo bufo* (LC)

Grenouille agile, *Rana dalmatina* (LC)

Grenouille rousse, *Rana temporaria* (LC)

Grenouille verte, *rana klepton esculenta* (LC)

Rainette arboricole, *Hyla arborea* (NT)

La forêt de Rougeau, bien qu'isolée d'autres milieux naturels, présente un intérêt majeur pour le maintien des populations d'amphibiens en tant que réservoir de biodiversité. L'étude mentionne cependant les milieux aquatiques sont en voie d'atterrissement ce qui pourrait compromettre à l'avenir les populations d'amphibiens. À ce jour, les milieux sont très favorables et les populations semblent connaître des dynamiques favorables.

Pour ce qui est des reptiles, quatre espèces ont été observées : la Coronelle lisse, *Coronella austriaca*, La Couleuvre helvétique, *Natrix natrix*, l'Orvet, *Anguis fragilis*, et Le Lézard des murailles, *Podarcis muralis*. Toutefois, bien que les enjeux importants liés à ce groupe soient pris en compte dans la gestion de la forêt, aucune espèce patrimoniale au sens de la méthode retenue pour la définition des HVC n'est présente sur le massif de Rougeau.

---

<sup>2</sup> Classification selon la Liste rouge nationale de l'UICN – LC : préoccupation mineure / NT : presque menacée

## 2.2. Type 4 : Rôle de protection

La topographie de la forêt est globalement plane, ce qui limite le drainage horizontal de l'eau. Il y a donc un risque d'engorgement temporaire et de fragilité des sols en période humide. L'absence de drainage se manifeste aussi par la présence de nombreuses mares réparties sur l'ensemble de la forêt.

La forêt de Rougeau est dans le périmètre d'un plan de protection du risque d'inondation en parcelle 62.

## 2.3. Type 6 : valeurs culturelles

- Une petite surface de la forêt de Rougeau (45 Ha) fait l'objet d'un classement réglementaire au titre des Sites Classés (Boucle de la Seine et vallon du ru du Balory) (vue paysager).

Les vestiges archéologiques suivants ont fait l'objet de prospection et d'études avec le service archéologique de l'ONF.

- Également 306 ha sont en Sites Inscrits « Rives de la Seine ».
- La parcelle 15 abrite les vestiges d'une villa-gallo-Romaine,
- Un habitat gallo-romain et une nécropole sont en parcelles 67 et 68
- On souligne la présence depuis 2013, d'une sculpture monumentale de près de 10 m de hauteur réalisée par l'artiste Gloria Friedmann. Cette « œuvre » baptisée le Gardien représente un visage énigmatique couronné de cinq cerfs reproduit en taille réelle. Elle est visible parcelle 48.
- On notera les fours à chaux situés parcelle 61, témoignant d'une activité industrielle datant du 19 et 20ème siècle.

Aucun monument historique ne figure à proximité immédiate de la forêt.

## 3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. Seule la ZNIEFF de type 1 est considérée par la certification FSC® comme devant systématiquement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation est présente sur la forêt de rougeau. Les valeurs devant être retenues sont donc à l'appréciation du gestionnaire.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4). Des détails et explications sont disponibles par catégorie de HVC ci-après pour les HVC présentes sur la forêt (1/3, 6).

### 3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (125,72 ha)

- **ZNIEFF 1 « Coteau de Seine à Nandy et Morsang (Identifiant national : 110020219) »**

Habitat forestier déterminant ZNIEFF:

- **Chênaie pubescente : ROUG\_HVC1-3\_01**

Parcelles : 60 et 61 (coteau sud)

La chênaie pubescente représente une zone très importante pour la biodiversité locale et n'est pas très représentée sur la forêt. Il a donc été décidé de retenir cet habitat comme Haute Valeur de Conservation.

L'essence forestière dominante de cet habitat est le chêne pubescent. Un inventaire et un suivi de l'habitat dans son ensemble n'étant pas possible en interne du fait de la complexité qu'impliquerait ce suivi, il a été décidé de favoriser et conserver l'essence forestière de l'habitat tout en préservant les sols. La parcelle est gérée en irrégulier.

Pour cet habitat, la dynamique naturelle à privilégier, compte tenu de la faible valeur sylvicole, avec gestion des abords (pelouses, ourlets) pour maintenir un certain degré d'ouverture.

Conservation des sujets et cerclage à la peinture en bleu avant martelage, localisation.

Le suivi sera effectué grâce à un relevé de surface terrière après passage en coupe pour vérifier la surface terrière en Chêne pubescent.

La mesure de surface terrière actuelle est à faire.

#### Flore déterminant ZNIEFF

(Préservation et mesure de suivi : évaluation périodique de la présence et de l'étendue des stations (ou nombre de pieds))

À ce jour, aucune localisation, ni abondance de ces espèces ne sont disponibles.

Nom latin	Nom français	Dernière observation	Rareté	Protection
<b>Digitalis lutea L.</b>	<b>Digitale jaune</b>	<b>2010</b>	<b>RRR</b>	
<b>Epipactis muelleri Godfery</b>	<b>Epipactis de Müller</b>	<b>2001</b>	<b>RR</b>	

#### ● Habitats additionnels :

Habitat non forestier retenu :

##### - **Juncion acutiflori : prairies humides maigres sur sol acide**

Habitats situés le long de la D446 et plus ponctuellement le long des allées (lisière nord des parcelles 31, 32, 35).

Il s'agit de formations herbacées plus ou moins ouvertes et dominées par des graminoides vivaces (Joncs, molinie, Agrostide...) et des hémicryptophytes, souvent présents en prairie ou en bordure de chemins au sein des systèmes forestiers. Cette alliance est patrimoniale en Ile-de-France, pour le CBNBP, bien que non déterminante de ZNIEFF.

Gestion préconisée : pâturage extensif ou fauche exportatrice tardive, pas d'amendement pour éviter une eutrophisation.

Le suivi de cet habitat consistera en une analyse de la physiologie de la végétation et des éventuelles évolutions ou dégradations (fermeture par embroussaillage, variation de conditions hydriques, tassements ou piétinement,...). Ces évolutions dépendent en partie de conditions naturelles, de la fréquentation éventuelle et de la gestion en place.

##### - **Les mares :**

Habitats situées dans les parcelles 29, 32 et 59

Habitat forestiers

L'habitat Quercion roburi est très présent sur la forêt et n'est pas menacé par la gestion pratiquée. Il n'a pas été considéré comme devant faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation. De même, les habitats de chênaie pédonculée et de hêtraie-chênaie mésophile sont considérés comme ayant un intérêt patrimonial plus faible et n'ont pas été retenus comme devant faire l'objet d'une HVC.

#### ● Faune

##### **Pic épeichette (*Dryobates minor*)**

Petit pic de la taille d'un moineau, le pic épeichette est assez ubiquiste, fréquentant les bois de feuillus, les bosquets de feuillus ainsi que les parcs, jardins et vergers. On l'entend facilement au printemps par son tambourinage et son cri). Sa présence est probable mais à confirmer (dernières observations en parcelles 48 et 49). Il est considéré comme vulnérable sur la liste régionale.

Avifaune :

Comme vu précédemment, ce n'est pas tant dans la liste des espèces que l'on retrouve les arguments faisant de Rougeau un site important pour l'avifaune francilienne. L'Agence a pour mission de préserver les espaces qu'elle acquière, la surface forestière ne risque donc pas de diminuer.



D'autres mesures favorables à l'avifaune font partie intégrante de la certification FSC® : les arbres morts et vivants-habitat doivent être maintenus (voir partie 4). L'Agence des espaces verts, en tant que gestionnaire, n'a pas les moyens techniques et financiers d'assurer le suivi de toutes les espèces concernées. Ces espèces ne demandant donc pas de mesure de gestion particulière et n'étant pas suivies, l'avifaune n'est pas retenue comme Haute Valeur de Conservation.

Entomofaune :

Aucune HVC retenue.

Herpétofaune :

Voir commentaire partie précédente concernant les amphibiens.

### **3.2. Type 4 : rôle de protection (2.56 ha)**

La forêt de Rougeau est dans le périmètre du plan de protection du risque d'inondation en parcelle 62.

Pour faire face aux risques d'inondations, l'AEV met en place dans la plupart de ses forêts et particulièrement dans celle concerné par un Plan de protection du risque inondations (PPRI) un plan d'aménagement type **futaie irrégulière**. Ceci étant, ce type d'aménagement garde toujours un couvert continu d'arbre sur les parcelles, et la présence permanente de forêt serait un atout pour minimiser le risque d'inondation.

### **3.3. Type 6 : valeurs culturelles (36.26 ha)**

- Le site classé des Boucles de la Seine et du ru de Ballory est retenu en tant que HVC de type 6 (parcelles 60, 61, 62), (vue paysagère)
- la parcelle 48 avec la sculpture du « gardien »
- les fours à chaux (au nombre de 3, témoignant d'une activité industrielle du XIX et XXème siècle) de la parcelle 61 (cf. carte en annexe 4).

### 3.4. Synthèse des HVC

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
<b>ROUG-HVC 1/3</b>								
ZNIEFF 1 « Coteau de Seine à Nandy et Morsang (Identifiant national : 110020219) » :								
Habitat ZNIEFF								
<b>HVC1/3-1 Chênaie pubescente</b>	60, 61	22	Sujet présent mesure de la surface terrière à faire	Abattages des sujets	Conservation des sujets et cerclage à la peinture en bleu avant martelage, localisation	Relevé de la surface terrière après passage en coupe pour vérifier la surface terrière en Chêne pubescent.	À chaque passage en coupe des parcelles	Tous les sujets sont conservés
Flore ZNIEFF								
<b>HVC1/3-2 Digitale jaune</b>			Présence d'individus à confirmer	Destruction des individus lors du broyage des accotements	Évaluation périodique de la présence et de l'étendue des stations	Nombre de pied ou cartographie de la zone	Tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable
<b>HVC1/3-3 Epipactis de Müller</b>		9.9	Présence d'individus à confirmer	Destruction des individus lors du broyage des accotements	Évaluation périodique de la présence et de l'étendue des stations	Nombre de pied ou cartographie de la zone	Tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable
Autres Habitats								
<b>HVC1/3-4 Juncion acutiflori : prairies humides maigres sur sol acide</b>	31, 32, 35	27	Station stable,	Destruction du milieu lors du débardage	fauche exportatrice tardive, pas d'amendement pour éviter une eutrophisation.	Analyse de la physionomie de la végétation et des éventuelles évolutions ou dégradations	À chaque passage en coupe des parcelles	Clause présente Absence d'ornières
<b>HVC1/3-5 mares</b>	29, 32, 59	37	Milieu ouvert et en bon état	Fermeture du milieu, lignification	Marquage des arbres à abattre à proximité	Visite des mares qui passent en	À chaque passage en	Visite et vérification

			de fonctionnement	et eutrophisation des mares.  Rémanents dans la mare	avant martelage pour permettre le maintien en lumière.  Pas de rémanents d'exploitation dans les mares une fois les travaux réceptionnés.  Restauration des mares qui sont en train de se fermer	coupe.  Vérification après coupes qu'aucun rémanent n'est présent dans la mare  Suivi milieu et amphibien	coupe des parcelles.  Pour le suivi : Une fois par an en interne. Possibilité d'avoir des stagiaires ponctuellement. Restauration : quand jugé nécessaire lors du suivi et budgétairement possible.	effectuée  Maintien de l'ouverture des mares et de la population d'amphibiens
Faune								
<b>HVC1/3-6 Pic épeichette (<i>Dryobates minor</i>)</b>	48, 49	28	Présence des espèces à confirmer par inventaire	Disparition due au manque des essences nécessaires à leur reproduction	Consignes de martelage : conserver les arbres habitats	Vérification de la transmission de s consigne Présence de pic	À chaque passage en coupe	Maintien des pics
HVC 4								
<b>HVC4- 01 Plan de protection du risque d'inondation</b>	62	2.5	État boisé	- Coupes rases - Création d'infrastructures	Interdiction des coupes rases, respect de la réglementation lors de la création d'infrastructures	Vérification du respect des mesures de gestion	Au passage en coupe de la parcelle concernée	Respect des mesures de gestion
HVC 6								
<b>HVC6-1 site classé des Boucles de la Seine et du ru de Ballory (vue paysager)</b>	60, 61, 62	24.7	Vue présente	Dégradation lors de l'exploitation	Maintenir les points de vue ouverts	Attention portée lors du passage en coupe	À chaque passage en coupe	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite

<b>HVC6-2 sculpture du « gardien »</b>	48	11.9	Sculpture présente	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.	Attention portée lors du passage en coupe Vérification de l'état du vestige	À chaque passage en coupe et vérification tous les 5 ans	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite
<b>HVC6-3 les fours à chaux</b>	61	7	Fours présents	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.	Attention portée lors du passage en coupe Vérification de l'état du vestige	À chaque passage en coupe et vérification tous les 5 ans	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite

## 4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats

### 4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt de Rougeau est principalement composée de feuillus indigènes 90% ce que fait d'elle une forêt **semi naturelle**. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

### 4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de rougeau et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

### 4.3. Réseau de conservation

#### *Présentation du réseau*

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Zone tampon au cours d'eau : 10 m de part et d'autre des cours d'eau

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	41,31
Milieus associés (zones ouvertes ou milieux rocheux)	5.7
Zones tampons autour des cours d'eau	2.6
Autre milieu	
TOTAL	49.61